Objekttyp: **AssociationNews**

Zeitschrift: **Bulletin technique de la Suisse romande**

Band (Jahr): **97 (1971)**

Heft 19: **SIA spécial, no 4, 1971: 72e assemblée générale de la SIA**

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

sia

NUMÉRO 4
SPÉCIAL 1971

72e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SIA, 2-3 JUILLET 1971, ZURICH

Allocution de M. André Rivoire, président central de la SIA, à l'assemblée générale du 3 juillet 1971

Conformément à nos statuts, le président central a le devoir de présenter à l'assemblée générale un rapport d'activité. Cette activité fut multiple et très diverse. En la relatant dans le détail, je me verrais contraint de vous infliger un trop long exposé. Je me limiterai donc à retracer brièvement les activités les plus marquantes, tout en me permettant de vous recommander la lecture des rapports annuels de gestion du Comité central qui sont adressés à tous nos membres. Il me restera ainsi un peu de temps disponible pour vous faire part de certaines préoccupations d'ordre général de la SIA et de ses organes dirigeants.

De 1968 à 1970, le *nombre de nos membres* a passé de 6571 à 6891, soit une augmentation de 320. Cet accroissement est près de 40 % supérieur à celui enregistré pendant la précédente période biennale, soit de 1966 à 1968. Il s'agit là d'un fait réjouissant qui est bien de nature à prouver la vitalité de notre société et l'intérêt qu'elle suscite.

La répartition de nos membres selon leurs spécialités respectives n'a pas varié. Un tiers sont des ingénieurs civils, un tiers des architectes et un tiers est constitué par des ingénieurs mécaniciens, électriciens, du génie rural, topographes, chimistes, forestiers, géomètres et d'autres branches.

L'*assemblée des délégués* a tenu pendant ces deux dernières années 4 séances, tandis que les *présidents de nos 18 sections* et ceux de nos *8 groupes spécialisés* ont participé à 3 conférences d'information avec le Comité central.

Au sujet de ces groupes, je suis heureux de relever que leur nombre s'est accru de trois depuis notre dernière assemblée générale. Il s'agit des nouveaux groupes spécialisés pour les *travaux à l'étranger*, de celui de l'*architecture* et de celui de la *construction industrialisée* qui sont venus s'ajouter aux groupes déjà existants que je tiens à rappeler, soit : le groupe des ingénieurs de l'industrie, le groupe des ponts et charpentes, le groupe des ingénieurs forestiers, le groupe des ingénieurs du génie rural et le groupe du génie chimique. De nombreuses possibilités sont ainsi offertes à nos membres de participer, dans le cadre d'une spécialité, à des travaux particuliers, en collaboration avec des milieux extérieurs à la SIA. Il s'agit là d'un apport précieux et indispensable à notre société en général et à ses membres en particulier. Nous savons bien en effet qu'il n'est plus possible aujourd'hui de ne pas associer à nos activités le plus grand nombre de milieux intéressés. C'est en outre la concrétisation des efforts entrepris par la SIA ces dernières années, tendant à une plus large ouverture vers l'extérieur.

Nos *44 commissions* ont tenu de très nombreuses séances. La lecture de leur liste serait fastidieuse, elle figure d'ailleurs dans les rapports de gestion. Mais ce que je tiens à relever ici, c'est le travail intensif accompli par la plupart d'entre elles, et, il n'est pas inutile de le rappeler, avec la participation bénévole de nos membres. Ce mot, si à la mode de nos jours, de participation, prend en l'occurrence une signification bien précise et concrète, car véritablement un nombre toujours croissant de nos membres paient réellement de leur personne. Il ne s'agit donc pas d'une participation se limitant à des intentions, voire des discours, mais bel et bien se traduisant dans les faits. Il y a tout lieu de s'en réjouir vivement. C'est la raison pour laquelle j'ai tenu à insister sur cet aspect de l'activité de notre société.

Votre *Comité central* a tenu en 1969 et 1970 16 séances plénières, tandis que son *bureau*, depuis sa création en novembre 1969, s'est réuni une douzaine de fois. L'existence du bureau a permis de décharger le Comité central de quantité de tâches d'importance secondaire, au profit de l'examen de problèmes généraux. Cette nouvelle méthode de travail s'est révélée tout à fait concluante. Parmi les affaires qui ont retenu plus particulièrement l'attention du Comité central, je citerai brièvement les suivantes :

— *organisation administrative interne*, tant en ce qui concerne la gestion proprement dite que les moyens les plus appropriés pour assurer son efficacité. Le Comité central s'est entouré de l'avis de spécialistes en matière d'organisation ;

— le *respect des devoirs et des droits* de nos membres à l'intérieur de la SIA, autant qu'à l'extérieur de celle-ci. Des problèmes de responsabilité ont été étudiés en rapport avec les devoirs découlant de l'exercice de nos professions ;

— les *prestations de notre société* en faveur des diverses catégories de membres. On sait que celles-ci sont plus ou moins bien servies, selon la situation qu'occupe chacun au sein d'une catégorie ;

— en relation avec les *catégories de membres*, un nouveau problème se pose, celui de définir de manière plus précise quelles doivent être la formation et l'activité professionnelles d'un candidat pour qu'il puisse prétendre appartenir à notre société d'ingénieurs et d'architectes. En effet, des professions nouvelles dans des domaines qui nous sont plus ou moins proches, voient le jour. De plus, des personnes exerçant de tout autres professions que les nôtres se sont spécialisées dans des domaines qui touchent de très près à nos professions, voire même qui en sont des éléments. Cela pose en fait le problème même de la définition de l'ingénieur et de l'architecte ;

— la *collaboration* toujours plus étroite avec les autorités, les administrations publiques, les hautes écoles et les associations nationales groupant d'autres professions, voire les mêmes que les nôtres. Je me plais à relever l'excellent contact que nous avons notamment avec le Département fédéral de l'intérieur et avec celui des transports et communications et de l'énergie. Les chefs de ces départements, tout comme les directeurs de divers offices fédéraux, nous témoignent une confiance qui nous oblige beaucoup. Je tiens, à l'occasion de ce rapport, à leur adresser mes remerciements et ceux de la SIA tout entière.

Nos relations avec nos deux Ecoles polytechniques fédérales sont très étroites et fructueuses et nous sommes persuadés qu'elles sont bénéfiques pour les uns et les autres. J'aurai l'occasion de revenir à nos hautes écoles à la fin de ce rapport. Je me plais à relever encore la précieuse collaboration avec la Conférence des directeurs cantonaux des travaux publics, tout comme avec l'Union des villes suisses, avec lesquelles nous avons été appelés à examiner la revision de nos règlements concernant l'exercice de la profession des ingénieurs et des architectes propriétaires de bureaux ;

— les *structures* de la SIA, sans jamais perdre de vue que notre société doit rester, au niveau central et au niveau des sections, une association d'individus, c'est-à-dire avant tout une association regroupant l'ensemble des ingénieurs et des architectes de notre pays, selon des critères de formation professionnelle déterminés. Le fait de réunir des membres exerçant des professions identiques ou apparentées, constituera toujours, j'en suis persuadé, la raison d'être majeure de la SIA et assurera sa cohésion dans l'avenir, quel que soit son développement futur. En effet, l'appartenance à une même profession crée des liens plus solides et plus durables que l'appartenance à une catégorie de personnes ayant dans la profession une situation identique ;

— l'*information* à l'intérieur et à l'extérieur. Plusieurs numéros spéciaux, soit de la *Schweizerische Bauzeitung*, soit du *Bulletin technique de la Suisse romande*, ont été consacrés à la SIA et à ses activités. En outre, le Bulletin d'information SIA a paru de nouveau. Un progrès certain a ainsi été accompli dans ce domaine et un premier pas a été fait vers une collaboration plus étroite entre la *Bauzeitung* et le *Bulletin technique*. C'est l'occasion de remercier les sociétés qui éditent ces périodiques et plus particulièrement leurs dirigeants et leurs rédacteurs pour leur précieuse contribution ;

— l'*établissement de normes et de règlements* avec la collaboration intense de la Commission centrale des normes. On connaît toute l'importance de ces normes et de ces règlements qui confèrent à la SIA une autorité en la matière, reconnue quasi officiellement. Le Comité central considère qu'il est primordial que ces normes et règlements soient établis sur une base paritaire et non pas de manière unilatérale, seule condition pour leur conférer une réelle valeur et pour les voir respectés et appliqués par tous, telles des règles de jeu admises d'un commun accord. Dans le domaine de la construction, les normes techniques prennent une signification toute particulière, car elles uniformisent sur le plan national des méthodes de bâtir et permettent ainsi une certaine rationalisation dans l'ensemble du pays, ce qui n'est malheureusement pas le fait des réglementations cantonales en matière de police des constructions.

Je pourrais poursuivre cette énumération de problèmes qui retiennent spécialement l'attention du Comité central, mais ce serait trop long. Je me permettrai toutefois d'en évoquer encore quelques-uns tout à l'heure, lorsque j'aurai fini de passer en revue les activités principales de notre société au cours des deux années écoulées.

Au *secrétariat général*, le travail accompli fut considérable et nos collaborateurs ont tous été mis à très forte contribution, placés qu'ils ont été (et qu'ils sont d'ailleurs toujours !) devant des tâches parfois difficiles, souvent urgentes et toujours nombreuses et variées. Les choses ne se sont pas trouvées simplifiées du fait que le poste de secrétaire général a été vacant pendant près de dix mois. Pendant cette période qui a requis un travail encore accru de la part de nos chefs de service, M. Beaud, secrétaire général adjoint, a assuré l'intérim. C'est l'occasion de lui adresser à nouveau de vifs remerciements pour toute sa peine. Le 19 mai 1970, M. Ulrich Zürcher, ingénieur forestier diplômé de l'EPFZ, a pris ses fonctions de secrétaire général et s'est vu d'emblée confier par le Comité central deux missions personnelles revêtant actuellement une importance toute particulière, la coordination des multiples travaux entrepris par les nombreux groupes et commissions, d'une part, l'information et les relations publiques d'autre part.

Le Comité central est conscient qu'il sera indispensable dans un avenir très rapproché de faire appel à un nombre accru de collaborateurs au sein du secrétariat général, non pas pour obéir aux fameuses lois de Parkinson, mais tout simplement et pratiquement pour être en mesure de faire face aux tâches qui sont celles d'une société telle que la nôtre.

Bien sûr, l'événement de l'année dernière fut le déménagement de notre bon vieux «Rotes Schloss» au 1 de la Beethovenstrasse, dans notre *nouvelle maison SIA* (j'allais dire notre « SIA Schloss ») à la Selnaustrasse. Cet après-midi, nous aurons le très grand plaisir et la joie, sans mélange, d'inaugurer cet édifice dont nous sommes fiers. J'aurai alors l'occasion d'en reparler. Pour l'instant, je me bornerai à relever que les conditions de travail dans nos nouveaux locaux sont nettement améliorées, voire transformées pour certains, et que ces locaux sont beaucoup mieux adaptés à la nouvelle organisation du secrétariat général. Etant donné que, pour le moment, nous n'occupons que les deux derniers étages, soit les onzième et douzième de notre maison, on peut raisonnablement admettre que la réserve en locaux est sans aucun doute largement suffisante pour nous permettre d'envisager l'avenir avec confiance.

Je voudrais aborder maintenant deux questions, d'ailleurs étroitement liées, celle de la *formation des ingénieurs et des architectes* et celle de la *position de ces derniers dans la société*. Une association telle que la nôtre se préoccupe grandement de ces questions, car elle sait que ses membres se tournent vers elle pour obtenir des réponses, tout comme la société s'adresse à nous pour connaître notre attitude face à ces problèmes.

On pourrait dire en simplifiant que la situation des ingénieurs et des architectes dépend de la formation qu'ils auront reçue et que, réciproquement, cette formation pourrait dépendre de la situation que souhaitent avoir les ingénieurs et les architectes. Il s'agit en fait de savoir lequel de ces éléments doit primer l'autre. C'est le dilemme qui fait, entre autres, l'objet de la contestation dans nos hautes écoles. D'aucuns estiment en effet qu'en aucun cas, l'enseignement ne doit tenir compte des critères d'efficacité et d'expansion qui commandent l'économie de la société contemporaine. D'autres, au contraire, considèrent que ces critères, s'ils ne sont pas absolument déterminants, doivent tout au moins être pris en considération, car ce sont finalement eux qui permettent l'évolution sociale que nous connaissons.

Mais quelle est au juste la vocation de la haute école ? Si, jadis, elle était considérée comme lieu où se transmettait un savoir universel, elle évoque aujourd'hui moins la trans-

mission de certaines vérités bien établies que la recherche et la découverte de connaissances nouvelles. L'unité du savoir a été ébranlée au profit de très nombreuses disciplines qui sont nées grâce à de nouvelles méthodes d'investigation. La vocation première de la haute école est en définitive de maintenir et de transmettre, par les études, la permanence du savoir, de l'esprit critique et de la recherche. Sa fonction dans la société est donc éducatrice, sans qu'elle soit pour autant considérée indépendamment des autres fonctions éducatrices de la collectivité. Ce serait une grave erreur de dissocier l'activité intellectuelle de la vie active. Le droit à l'instruction ou ce qu'il est convenu d'appeler la démocratisation de l'enseignement, n'est-ce pas d'abord la possibilité pour chacun de trouver un enseignement qui lui permette de tenir sa place dans la société et de rendre service à celle-ci ? Ce n'est certes pas le droit pur et simple d'étudier n'importe quoi pour le seul plaisir ou la satisfaction d'être assis sur les bancs d'une haute école ! En outre, la fonction éducatrice ne doit pas être exclusivement déterminée par les exigences d'un ensemble restreint d'intellectuels, jugeant d'après leurs critères propres et leur philosophie du moment. La haute école doit s'ouvrir au pays tout entier (corps intermédiaires, familles, cantons, professions, etc.) parce que celui-ci est complémentaire des études supérieures au regard de la formation complète de l'étudiant : professionnelle, intellectuelle, sociale et humaine. Mais hélas ! il faut bien constater que cette notion de service paraît à d'aucuns périmée et sans valeur aucune. De sorte que désormais ce n'est plus le service à la société qui unit maîtres et élèves en une étroite collaboration, mais c'est sa critique systématique et globale ! Or, on n'a jamais pu bâtir quoi que ce soit en se contentant de proclamer ce que l'on ne veut pas et, de plus, sans être au clair sur ce que l'on veut !

Le rôle et la tâche de nos hautes écoles sont devenus plus complexes encore du fait de la spécialisation découlant de la naissance d'un très grand nombre de disciplines, comme je l'ai déjà mentionné. Or, cette spécialisation, résultat de la technicité accrue des méthodes de recherche et de réflexion, conduit à un certain cloisonnement des disciplines et à un inévitable isolement des spécialistes. Les inconvénients de la spécialisation sont donc réels et nous les ressentons tous. Formés à des disciplines différentes et utilisant des méthodes propres à chacune d'elles, les spécialistes finissent par avoir des horizons de pensée très différents les uns des autres. La communication entre spécialistes devient dès lors difficile. Et l'on sait combien est importante la circulation de l'information, laquelle est indispensable au développement de la société et des individus. Mais, si la formation tend à accentuer la spécialisation professionnelle, l'exercice de la profession oblige à collaborer avec d'autres spécialistes, voire avec des non-spécialistes. Souvent alors, le praticien se trouvera pris au dépourvu, parce que non préparé à cette collaboration. C'est là qu'intervient la nécessité de la formation interdisciplinaire à l'école, si l'on veut que les spécialisations soient mises de manière adéquate au service de la collectivité. Mais l'amateurisme guette les groupes interdisciplinaires et les bonnes intentions ne sauraient remplacer les compétences et la méthode. L'interdisciplinarité doit être pratiquée avec la plus grande rigueur, faute de quoi elle n'est qu'une illusion.

Il n'est évidemment pas question que la formation interdisciplinaire se fasse au détriment de la formation dans la spécialisation choisie. Cette dernière doit rester le but principal à atteindre, car il n'est plus question aujourd'hui de prétendre au savoir universel. C'est aussi faire preuve d'une certaine humilité que de vouloir exercer le mieux possible son métier, plutôt que de vouloir toucher un peu à tout et finalement rester superficiel en tout.

Dans cet ordre d'idées, je voudrais faire part d'une sérieuse préoccupation de nos milieux professionnels, celle de voir se dessiner dans nos écoles d'architecture une tendance à former non plus des architectes capables de construire, mais à former de pseudo-sociologues. N'a-t-on pas vu en effet certaines écoles aller jusqu'à décerner le diplôme d'architecte à des étudiants dont le travail de diplôme n'aboutissait à aucune expression graphique, mais consistait en une dissertation philosophico-sociale sur la manière, par exemple, d'aborder le problème de l'habitat et du logement : à moins que la définition de l'architecte ait été si profondément modifiée qu'elle ait perdu son sens originel, on peut se poser la question de savoir quels seront à l'avenir ceux qui pratiqueront l'art de bâtir. Il ne faudra alors pas s'étonner que cet art soit dorénavant pratiqué par des constructeurs sans formation architecturale. Et que feront, je vous le demande, les soi-disant architectes qui ne seront ni constructeurs, ni sociologues, ni artistes ? Non, véritablement, tant l'architecture que la sociologie sont des disciplines trop sérieuses pour qu'elles puissent être pratiquées superficiellement et indifféremment par les uns et par les autres. Il ne s'agit en l'occurrence plus d'interdisciplinarité, mais d'une véritable confusion.

Ce faisant, on ébranle de plus, ce qui est grave, la confiance que l'on place en ceux qui exercent la profession d'architecte dans le plein sens du terme, et en les hautes écoles par voie de conséquence. La SIA ne peut rester indifférente à cette situation et entend réagir.

L'acte de construire n'est pas une improvisation et l'on attend de ceux qui l'accomplissent un très grand nombre de connaissances de toutes sortes (entre autres en sociologie bien sûr), mais avant tout et surtout des connaissances approfondies et rigoureuses dans l'art de bâtir proprement dit.

C'est ainsi que la formation et la situation des hommes de l'art dans la société sont étroitement dépendantes l'une de l'autre. Il appartient à la SIA de se préoccuper de l'une et de l'autre et je suis convaincu qu'elle en a les moyens.

C'est avec une certaine mélancolie que j'arrive au terme de ce rapport, puisque c'est le dernier que j'ai le privilège de vous présenter, après dix années de présidence. En quittant cette charge, je voudrais vous dire combien elle fut enrichissante pour moi et surtout combien j'ai apprécié vivement la confiance que vous avez bien voulu me témoigner pendant cette longue période. Les très nombreux contacts que j'ai eus avec les sections, les commissions et les groupes furent toujours empreints de la plus parfaite cordialité. Ces contacts furent, de plus, l'occasion pour moi de mieux connaître encore notre pays, ses particularités, ses mentalités diverses. Et je dois dire que je n'ai jamais décelé de fossé quelconque entre certaines régions comme se plaisent à l'affirmer certains. Serait-ce la preuve que pour les ingénieurs et les architectes, il n'existe pas de frontières, fussent-elles cantonales ?

Pour terminer, je tiens à remercier tous ceux et celles qui ont bien voulu me faciliter si grandement la tâche. Il s'agit de vous tous, Mesdames et Messieurs, membres de la SIA, de vous Messieurs les présidents des sections, des commissions et des groupes. De vous tout particulièrement, mes chers collègues et amis du Comité central et vous, chers collaborateurs du secrétariat général.

J'adresse enfin des remerciements à la Section de Zurich d'avoir si bien organisé ces journées dans cette belle métropole où nous avons bien l'intention de rester fort longtemps, puisque nous y avons construit notre maison.